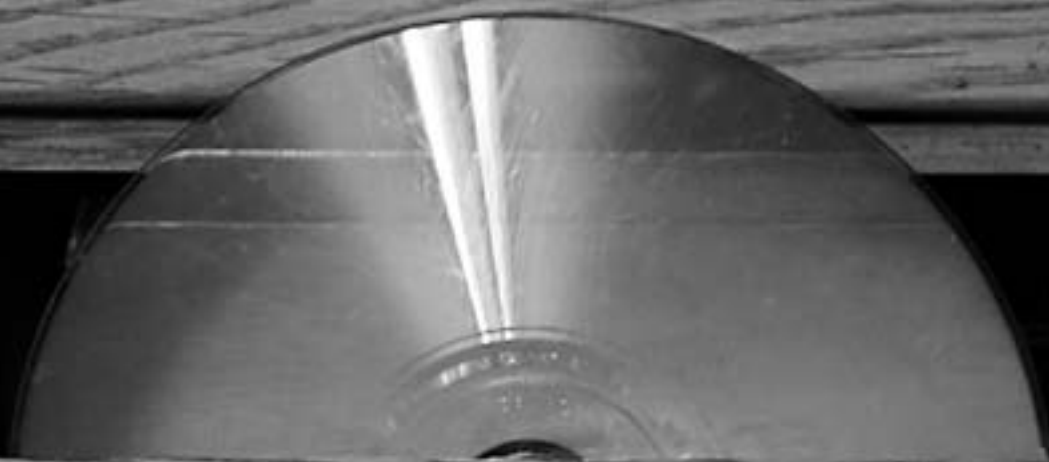


Les Cahiers de médiologie 11

N ° 11 - P R E M I E R S E M E S T R E 2 0 0 1

Com \ Trans  
muniquer \ mettre

Revue publiée avec le concours du  
Centre National du Livre



BRIGITTE CHAPELAIN

# À l'école du document

Dans son *Introduction à la médiologie*, Régis Debray souligne « la place du moment institutionnel dans tout processus de transmission ». L'exemple de la documentation scolaire, autrement dit de l'utilisation du document dans les pratiques d'enseignement, est à cet égard symptomatique de l'attention que porte l'institution aux innovations qui ébranlent les modèles traditionnels de transmission des savoirs. Le recours à l'histoire de l'information et de l'éducation montre que les nouvelles technologies réactualisent les problématiques soulevées par les anciens dispositifs de transmissions du savoir. La modeste intégration de la documentation numérique à l'école le prouve. Le développement d'Internet ne pourra être considéré, d'un point de vue médiologique, comme une véritable transmission sociale des connaissances que si la nécessité d'une éducation à l'information, s'appuyant sur une véritable culture de l'information-communication sédimentée depuis de nombreuses années, est prise en compte.

## **Le document : une révolution dans la transmission des savoirs**

Le 13 octobre 1952, une circulaire met l'accent sur la nécessité et le rôle de la documentation explicitement multimédia dans l'enseignement du second degré. Il y est recommandé que tout le matériel audiovisuel vienne compléter les ressources en documents imprimés des bibliothèques scolaires.

En 1958, M. Jacotin, Inspecteur de l'Administration scolaire, constate que l'éducation, à chaque époque, développe des nouveaux dispositifs d'information et d'accès au savoir : pour le lycée napoléonien ce fut notamment la bibliothèque ; le lycée de la III<sup>e</sup> République a vu se constituer les « cabinets spécialisés », et M. Jacotin souhaite pour son époque « la création d'établissements et de services qui ont pour raison d'être de produire et de distribuer une foule d'appareils et de documents ». Il propose au proviseur du lycée Jeanson de Sully, Marcel Sire, de mettre en place

dans son établissement un service de documentation. Celui-ci est persuadé que le renouvellement de l'école passe par ce service.

L'intégration du document dans l'enseignement casse le binôme traditionnel enseignant-enseigné en introduisant de nouvelles interactions. La transmission magistrale des savoirs se trouve mise à l'épreuve par la médiation du document. C'est une véritable révolution.

Au début de l'année 1958-59, une vingtaine d'établissements créent leur centre local de documentation pédagogique, à l'image de celui du lycée Jeanson de Sailly, dont le proviseur incite les élèves et les enseignants à utiliser « toutes les richesses en projecteurs, téléviseurs projetant sur grand écran, vues, films, disques, tourne-disques, épidiscopes, magnétophones, revues, livres, appareils de physique chimie, collections diverses de sciences naturelles, cartes diverses, etc. »<sup>1</sup>.

Des listes de matériels types sont proposées pour ces nouveaux centres de documentation. Pour le fonds de ressources, on parle, entre autres, de photothèque, de magnétothèque et de diapotheque. Les technologies de reproduction sont également comprises dans ces recommandations d'équipement. L'informatique, encore balbutiante dans l'enseignement, intéresse surtout pour ses capacités de gestion et de mise en réseaux des centres documentaires. Bien avant que le numérique ne soit véritablement intégré, un réseau de service de documentation inter-établissements s'est développé dans le district de Montrouge, dès la rentrée 1972, entre écoles primaires, collège et lycée.

En 1972, le rapport Tallon montre la nécessité de mettre en place dans les établissements scolaires des centres de documentation et d'information (C.D.I.)<sup>2</sup>. Or, malgré des textes intermédiaires incitateurs, dans la réforme Bayrou de 1995, la cinquantième proposition du nouveau contrat pour l'école doit encore stipuler que chaque collège devra avoir son documentaliste d'ici trois ans. Les travaux de la commission Joxe<sup>3</sup> reconnaissent le document comme facilitant l'acquisition du savoir, mais aussi « l'apprentissage de méthodes de recherche et de travail individuel et en équipes ». Ainsi l'accent est mis davantage sur l'apprentissage effectué par l'élève que sur l'enseignement proprement dit<sup>4</sup>. Le document devient un outil pour apprendre, mais aussi pour apprendre à apprendre. La compétence métacognitive devient la conséquence de la compétence documentaire. Toutes ces activités s'appuyant sur l'utilisation du document sont regroupées successivement sous les termes de travail indépendant, travail autonome, et enfin pédagogie de l'autonomie.

## Les conflits socio-cognitifs des documentalistes

Qui sont ces pionniers de la documentation ? D'abord des militants convaincus de la place primordiale du document dans l'acte pédagogique, et des innova-

1. Philippe et Régine Caillot, « Le fonctionnement des CDI », *Revue technique Art Science*.

2. Collège d'enseignement secondaire. Réforme Fouchet de 1963.

3. Circulaire Fontanet du 23 et 27 mars 1973. Circulaire du 14 mars 1974.

4. Jean Hassenforder, « Centres documentaires et pédagogie. Le travail indépendant ». *Recherches pédagogiques* n° 66, Paris, INRP, 1974.

teurs s'engageant dans de nouvelles pratiques, comme la pédagogie de l'autonomie et l'initiation à la pratique documentaire. Ces pionniers viennent des bibliothèques, de l'enseignement, ou cumulent le rôle de documentaliste avec d'autres fonctions, comme celles de surveillance. Les bibliothèques des établissements fusionnent avec le service de documentation. Ce n'est pas sans difficultés. Aussi l'apparition dans les années 1960 du concept d'information va permettre « de transcender les clivages existant entre l'intérêt pour le document, symbole de l'actualité et de la modernité, et le livre à connotation passéiste »<sup>5</sup>.

La profession de documentaliste évolue nécessairement sans que l'institution ne la reconnaisse clairement. Deux tendances se manifestent : la bibliothéconomie et la pédagogie. Le malaise s'intensifie car la nature de la fonction ne colle pas avec la reconnaissance de la fonction, même si le documentaliste est, « au même titre que ses collègues enseignants, membre à part entière de la communauté éducative ». L'institution va mettre plus de trente ans pour reconnaître dans son sein la profession de documentaliste scolaire.

Deux étapes : une circulaire de 1986, établissant explicitement les missions – plus tard surnommées « les missions impossibles du documentaliste » ; le Capes de documentation créé en 1989 par Lionel Jospin pour qu'enfin le documentaliste soit reconnu comme professeur de documentation, c'est-à-dire chargé d'apprendre aux élèves à utiliser des documents dans des travaux disciplinaires.

Le développement des technologies prend un nouvel essor avec l'informatisation en 1989 de la documentation scolaire. L'intégration d'Internet en 1997, avec le déferlement des sources numériques, fait entrer l'école dans la société de l'information, et provoque chez les documentalistes un choc des représentations sur leur métier. On peut même parler de conflit socio-cognitif : les compétences du documentaliste sont requises pour maîtriser les nouveaux « tuyaux » et pour former les élèves et les enseignants à les utiliser. L'accent est donc bien mis sur l'information, plus que sur la pédagogie.

De plus, c'est la première fois que l'identité professionnelle s'articule à des besoins explicitement soulignés par des intellectuels<sup>6</sup> de différentes disciplines : la formation du citoyen à des savoirs documentaires, par crainte de le voir réduit à être un simple consommateur des nouveaux espaces et territoires de l'information.

L'interaction du documentaliste avec les nouveaux réseaux informationnels provoque un autre type de conflit socio-cognitif : « la rationalité de la machine bousculerait celle de son utilisateur, la remettrait en cause et l'inciterait à se prendre elle-même pour objet de réflexion mais aussi de réflexivité »<sup>7</sup>. Avec Internet, le documentaliste fait intervenir ses savoirs et ses méthodes, et la pratique du réseau l'entraîne à en acquérir d'autres, mais surtout à solliciter dans ses répertoires professionnels une culture de l'information et de la communication dont

5. Bernadette SEIBEL, « Les documentalistes de centre de documentation et d'information », *Les dossiers d'éducation et de formation*. DEP MEN, septembre 1995.  
6. Voir à ce sujet Stiegler, Guillaume, Sutter, De Rosnay.  
7. L. O. Pochon et M. Grossen, « Définition d'un espace interactif pour aborder l'étude de l'utilisation de l'ordinateur », *Cahiers de psychologie*, n° 31, Université de Neuchâtel, décembre 1994.

il sous-estimait l'importance. De ce fait, les documentalistes maîtrisent des savoirs techniques et scientifiques qui ne peuvent pas être revendiqués par les enseignants, contrairement au domaine pédagogique <sup>8</sup>.

## Une culture de l'information communication.

On a l'habitude de distinguer les savoirs formels et les savoirs informels. Les savoirs informels désignent les connaissances acquises en dehors de l'école par des médiations diverses. La montée en charge d'Internet dans les foyers français en deux ans et dans les C.D.I., montre que l'institution scolaire perd en partie le contrôle des contenus. Seuls les documentalistes détiennent la maîtrise des outils et ils se trouvent par là investis d'une très forte responsabilité : donner à l'élève citoyen une méthodologie de la recherche documentaire, suffisante pour qu'il puisse acquérir les savoirs formels aussi bien que les savoirs informels.

Ces dernières années, le concept d'éducation à l'information s'est développé, enrichi par les réflexions anglo-saxonnes et québécoises. Des modèles de compétences en information-documentation ont été proposés par des associations et des universités. « Être compétent dans l'usage de l'information signifie que l'on sait reconnaître quand émerge le besoin d'information et que l'on est capable de trouver l'information adéquate, ainsi que de l'évaluer et de l'exploiter » <sup>9</sup>. Ces habiletés informationnelles peuvent être des savoirs techniques, mais aussi de véritables compétences cognitives.

Claude Bartz montre de quelles cultures se nourrit la culture de l'information : notamment une culture de l'informatique, une « culture A.D.B.S. » <sup>10</sup> et une culture information-communication. Il semble que les tentatives d'éducation à l'information s'enrichiraient d'une véritable réflexion sur cette culture de l'information-communication. Ce travail reste à faire. La permanence des problématiques documentaires devant les développements récents du numérique et la tiédeur de l'institution interrogent le travail des scientifiques et des professionnels de ce domaine : quels savoirs constituent la culture de l'information-communication ? Quels concepts et quels résultats d'études peuvent soutenir l'éducation du citoyen à l'information ? De quel capital informationnel et communicationnel disposent de nos jours les jeunes et les citoyens ?

Loïc Faujour,  
dessin paru  
dans *Archimag*  
en avril 2000,  
© Loïc Faujour.

8. M. Annick le Gouellec, « Profession et professionnalisation des documentalistes des établissements scolaires », *Revue française de pédagogie*, décembre 1998.  
9. *American Library association, Presidential Commission on Information Literacy, Final report*, Chicago, ALA, 1989, p.1.

10. Association française des documentalistes et des bibliothécaires spécialisés.

**Brigitte Chapelain est Maître de conférences en sciences de l'information et de la communication au Département de lettres de l'Université Rennes 2, et membre des laboratoires SERIES Paris 10 et CERCOR Rennes 2.**